

LE MUSÉE MIS À NU

CHAPITRE O2

LE CHANTIER DES COLLECTIONS ETHNOLOGIQUES
DES MUSÉES DE MONTBÉLIARD

LIES
MISSIONS-CLEFS
DU MUSÉE

SOMMAIRE

- 1 DES MUSÉES ET DES COLLECTIONS
- 2 LE CHANTIER DES COLLECTIONS
- 3 L'INVENTAIRE
- 4 LE NUMÉRO D'INVENTAIRE
- 5 LE RÉCOLEMENT
- 6 L'INFORMATISATION
- 7 LE DÉPOUSSIÉRAGE
- 8 LE MARQUAGE
- 9 LE CONSTAT D'ÉTAT
- 10 LA NUMÉRISATION
- 11 LA CONSERVATION PRÉVENTIVE
- 12 LA CONSERVATION-RESTAURATION
- 13 LES RÉSERVES
- 14 LE CONDITIONNEMENT
- 15 L'ÉQUIPE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
- 16 LE CHANTIER « LE MUSÉE MIS À NU 2 »

- 17 LEXIQUE

Les mots en italique
avec astérisque renvoient
à ce lexique

DES MUSÉES ET DES COLLECTIONS

« Est considérée comme musée, au sens du présent livre, toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. »
(Code du patrimoine, livre IV art. L410-1).

Plus de 1200 musées de France labellisés par le ministère de la Culture assument aujourd’hui la responsabilité et la gestion des collections publiques. 82 % d’entre eux relèvent des collectivités territoriales ou de leur groupement, 13 % de « personnes morales de droit privé (associations ou fondations) » et 5 % de l’État (chiffres 2018).

Les musées ont pour missions principales de :

- conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections
- rendre leurs collections accessibles au public le plus large
- contribuer à la recherche et à la diffusion des collections

LA CONSTITUTION ET L'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS

Une collection est un ensemble d’objets (œuvres, objets archéologiques, spécimens naturels, mobilier...) sélectionnés et rassemblés au fil du temps par un musée.

La valeur historique, technique, scientifique, artistique d’un objet motive sa conservation au sein d’un ensemble venant constituer une collection. Grâce aux nouvelles *acquisitions** (dons, legs, dépôts), les musées assurent l’enrichissement permanent de leurs fonds. Les collections publiques et privées sont constituées ainsi de plusieurs milliers, voire centaines de milliers d’objets (environ 600 000 à Montbéliard). Leur conservation et leur valorisation représentent un immense travail pour les équipes muséales. En parallèle, les moyens techniques et logistiques inhérents aux collections sont une charge financière conséquente pour leur propriétaire.

CONSERVER ET EXPOSER LES COLLECTIONS

Les collections des musées sont présentées au public dans des espaces permanents ou temporaires, ou conservées dans des *réserves**.

Rangement, stockage, déplacement des objets sont des problématiques fortes. La gestion de l'espace est une contrainte pour la plupart des institutions. Celle-ci est d'autant plus importante lorsque le musée occupe un bâtiment ancien, souvent protégé au titre des monuments historiques, ce qui est le cas des musées de Montbéliard. Les mouvements sont constants, avec la programmation d'expositions, de prêts ou d'actions de conservation (*numérisation, récolelement, restauration, etc.**).

Collections de Sciences naturelles, archéologie, Beaux-Arts des musées de Montbéliard



LE CHANTIER DES COLLECTIONS

Le chantier des collections désigne un ensemble d'opérations scientifiques et techniques mis en place par un musée, indispensables à la bonne gestion des collections.

Il est réalisé pour répondre à un objectif spécifique tel que le réaménagement de *réserves*^{*}, la rénovation d'un musée... Différentes campagnes ponctuent le chantier : *inventaire, récolelement, marquage, numérisation*^{*}, opérations de *conservation préventive*^{*} comme le dépoussiérage, transfert ou *conditionnement*^{*} d'œuvre, etc.

Le chantier s'appuie nécessairement sur un état des lieux, des objectifs et un calendrier opérationnel, établi souvent sur plusieurs années. Le cahier des charges détermine ensuite les moyens en termes d'espaces, de finances et de personnel.

DES CHANTIERS À LA MESURE DE CHACUN

Les chantiers les plus conséquents sont généralement liés à la rénovation d'un musée, entraînant souvent la fermeture totale ou partielle de l'établissement (ex. : Besançon, Dijon). Pendant ces périodes, certains musées choisissent de rendre visible au public ce travail « souterrain ».

Face à l'encombrement des *réserves*^{*} et à des conditions de conservation incertaines, le déménagement dans un autre lieu adapté et sécurisé, parfois en dehors des musées, peut s'avérer indispensable. Partout en France, les musées mettent en place leur propre chantier. Le contexte réglementaire oblige en effet les établissements labellisés « musées de France » à opérer le *récolelement*^{*} de leurs collections, une des étapes clef. Les musées de Montbéliard s'inscrivent dans cette démarche, avec le projet « Le Musée mis à nu », souhaitant donner un élan supplémentaire au travail déjà entrepris depuis plusieurs années.



L'INVENTAIRE

L'inventaire est un outil administratif, juridique et scientifique, nécessaire à la conservation et à la connaissance d'une collection.

Il atteste l'appartenance de chaque objet au domaine public, avec trois principes fondamentaux :

- *L'inaliénabilité** : les collections publiques ne peuvent être ni vendues, ni données, ni rétrocédées (sauf arrêté ministériel)

- *L'imprescriptibilité** : en cas de vol ou de perte, les œuvres appartenant au domaine public peuvent être récupérées, sans aucune limite de temps, et sans indemnisation du nouveau possesseur. Le musée doit nécessairement prouver que l'œuvre disparue appartient bien au domaine public, d'où l'importance de l'inventaire.

- *L'insaisissabilité** : en cas de dettes, les œuvres appartenant au domaine public ne peuvent être saisies par les créanciers.

C'est un outil réglementé : *un « document unique, infalsifiable, titré, daté et paraphé par le professionnel responsable des collections, répertoriant tous les biens par ordre d'entrée dans les collections. »*
(Code du patrimoine, Livre IV, art. D451-17).

Du registre manuscrit à l'inventaire informatisé, c'est l'outil de référence dans le quotidien des musées.

LE REGISTRE D'INVENTAIRE

Dès leur création, les musées ont établi des documents pour lister et décrire les objets constituant leurs collections.

À Montbéliard, un premier recueil est créé à partir de 1850 par les membres de la Société d'Émulation de Montbéliard, érudits locaux à l'origine des collections. Ces cahiers ont laissé place progressivement au milieu du 20^e siècle à des outils normalisés et plus complets, tel que l'inventaire « 18 colonnes ». Une série de rubriques permet d'identifier et de documenter méthodiquement chaque objet : *numéro d'inventaire**, description, acquisition, matériau, dimensions, provenance, etc.

L'INFORMATISATION

L'informatisation des inventaires est devenue indispensable pour la gestion d'une collection, et un enjeu précieux pour la documenter, malgré la difficulté

Des bases de données ont été créées à l'échelon national dès les années 1970 pour référencer les collections publiques : « Joconde » pour les collections des musées de France, « Vidéomuseum » pour l'art contemporain, « E-ReColNat » pour les collections d'histoire naturelle.

Plus récemment, les musées se sont peu à peu dotés de logiciels, entreprenant minutieusement la saisie des registres et l'inventaire de leurs fonds anciens. La mise en réseau des données, le versement sur les bases nationales ou internationales sont des chantiers aujourd'hui en cours, avec l'enjeu de les rendre accessibles et visibles au plus grand nombre.

L'informatisation ne dispense pas d'imprimer un registre papier.

101.	Don de la section de médecine Pièces pathologiques, fétus, etc.	12 Mai 1851.	
102.	Don de M. Moignin-Surleau Jeune chat cyclope.	12 Mai 1851.	99
103.	Don de M. Morel, architecte à Montbéliard. Empreinte végétale du gis. bigorne.	14 Mai 1851.	
104.	Don de M. Cueffard fils, médecin à Montbéliard. Mâlescan.	14 Mai 1851.	

Registre initial des musées de Montbéliard,
créé par la Société d'Emulation de Montbéliard. 1852 (détail).

Registre d'inventaire «18 colonnes» où sont enregistrées les œuvres à leur entrée dans les collections, ici des fonds d'art contemporain.

Registre d'inventaire «18 colonnes» selon les normes définies par le Service des Musées de France

LE NUMÉRO D'INVENTAIRE

Le numéro d'inventaire sert à identifier chaque objet d'une collection.

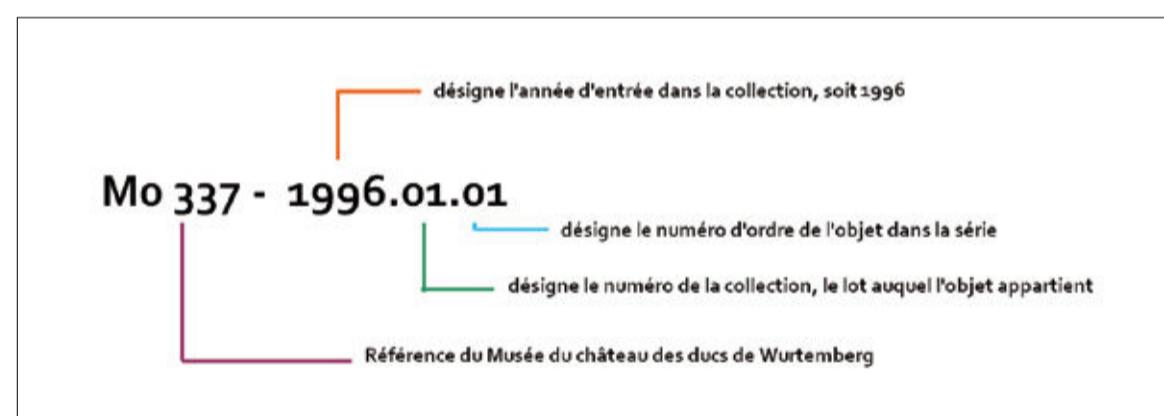
- Il permet de relier l'objet à toute la documentation qui le concerne.
- C'est une preuve de l'appartenance d'un objet au musée.
- Chaque numéro est unique et ne peut donc être attribué à plusieurs objets.

Un objet n'appartient à la collection d'un musée qu'à partir du moment où il reçoit un numéro d'inventaire et où il est inscrit dans le registre d'*inventaire**.

Le numéro d'inventaire est précédé d'un numéro qui permet de se référer à l'établissement concerné.

À Montbéliard, on ajoute pour le Musée du château des ducs de Wurtemberg : M0 337 et pour le Musée d'Art et d'Histoire-Hôtel Beurnier-Rossel : M0 336.

L'attribution du numéro se fait ainsi :



Il s'agit donc du 1^{er} objet du 1^{er} lot entré en 1996 dans les collections du musée du château des ducs de Wurtemberg à Montbéliard.

QUELQUES CAS PARTICULIERS

Lorsqu'un objet est composé de plusieurs parties distinctes (un pot et son couvercle) ou qu'il s'agit d'un ensemble (un service de table), un numéro est attribué pour chaque élément.

Exemples :

Le pot : 2014.2.1-1 ;
le couvercle : 2014.2.1-2 ;

Le service de table (ensemble) : 2014.3.5.0 ;
une assiette (élément de l'ensemble) : 2014.3.5.1
et ainsi de suite.

Lorsqu'il s'agit d'un *dépôt**, le numéro d'inventaire est précédé de la lettre « D ».

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Si aujourd'hui les normes sont clairement établies, des collections inventoriées au fil du temps révèlent des méthodes disparates quant à l'attribution de ces numéros, avec de fréquentes erreurs ou doublons.

Une des étapes du récolement consiste à vérifier l'exactitude du numéro d'inventaire, et éventuellement corriger son marquage.



Tasse représentant Maria Feodorovna, 1782,
Manufacture de Sèvres - Porcelaine tendre
avec rehauts d'or et d'émail
Achat par préemption en vente publique en 1995,
collection musées de Montbéliard
Cliché C.-H. Bernardot

LE RÉCOLEMENT

Le code du patrimoine instaure l'obligation réglementaire pour les musées de France de procéder au récolement de leurs collections tous les 10 ans. Le premier récolement décennal s'est achevé en décembre 2015.

Le *récolement** consiste à vérifier la présence et l'état des œuvres dans les collections du musée, qu'elles soient exposées ou conservées dans les *réserves**. Il permet de constater les vols ou la destruction d'un objet et d'établir un *constat d'état**, pouvant aboutir à des mesures de *conservation** ou de *restauration**.

MÉTHODE

Le récolement se base sur *l'inventaire** pour vérifier la localisation, l'état de conservation et le *marquage** de chaque objet. Toutes les informations sont regroupées dans des fiches de récolement où sont notamment mentionnés la date du récolement et l'emplacement de l'objet (étage, réserve, étagère, casier, etc.). Les campagnes de récolement sont planifiées et budgétisées, nécessitant un personnel spécialisé. Chaque campagne de récolement fait l'objet d'un procès-verbal mentionnant la liste des biens inventoriés, des biens en bon ou mauvais état, ceux non-vus, manquants ou disparus.

EXEMPLES DE RÉCOLEMENT

Aux musées de Montbéliard, des campagnes de récolement sont menées conjointement sur différentes collections : archéologiques, beaux-arts, histoire naturelle.

Un fonds de 5000 plaques photographiques a bénéficié en 2013 d'une campagne de numérisation, *d'inventaire**, de récolement, et d'un conditionnement* dans des contenants adaptés, soit une mission de 12 mois à temps complet.

Un travail est en cours sur plus de 100 000 planches d'herbiers. Cette mission sera menée jusqu'en 2025.

Une campagne de numérisation est menée en parallèle, pour documenter les œuvres. Depuis quelques années, plusieurs opérations de récolement ont été suivies d'une exposition révélant au public les collections fraîchement étudiées. Ainsi, le travail entrepris sur les plaques photographiques ou le fonds ornithologique en 2013 s'est concrétisé dans les deux cas par une exposition au musée Beurnier-Rossel.



Collection des plaques photographiques ayant fait l'objet d'un chantier de récolement, numérisation puis de reconditionnement.

L'INFORMATISATION

Depuis trois décennies, l'informatique fait partie du quotidien des musées, facilitant considérablement l'étude et l'inventaire des collections.

Informatiser une collection permet de :

- faciliter l'accès aux données, textes ou images, sans manipuler les objets ou les registres,
- centraliser l'information sur un outil commun à l'équipe,
- améliorer la gestion des objets, pour enregistrer et organiser les mouvements internes ou externes,
- diminuer les erreurs d'*inventaire**, grâce aux requêtes et au croisement des informations.

LES LOGICIELS

Divers logiciels de gestion des collections existent : Micromusée, Vidéomuséum, ActiMuseo...

Ce dernier est utilisé par les musées de Montbéliard. Il permet de procéder à l'inventaire, au récolement et constitue une base de données de référence sur les collections.

Chaque œuvre a sa propre fiche. De nombreuses informations sont entrées : nom de l'artiste, titre, technique, lieu de découverte, mode d'acquisition, description... Ces fiches peuvent être enrichies d'éléments biographiques sur l'auteur ou de références bibliographiques ; un *constat d'état** ou un rapport de *restauration** peuvent être annexés.

Differentes pièces administratives ou documentaires, témoins de l'acquisition ou de la vie de l'objet sont conservées dans le *dossier d'œuvre**. La dématérialisation totale n'est pas souhaitable pour garantir la sauvegarde des informations sur le long terme.

LA MISE EN RÉSEAU DES DONNÉES

L'étape ultime de cette informatisation est la mise en réseau : à l'échelle d'une collectivité, d'un territoire local, national, voire européen (GBif par exemple).

Les fiches réalisées par chaque musée peuvent ainsi être versées dans une base de données accessible en ligne. La base « Joconde » du ministère de la Culture contient par exemple des centaines de milliers de notices dédiées aux collections des musées de France. L'intérêt est de partager les informations avec le plus grand nombre, et d'en favoriser la connaissance et l'étude.

The screenshot shows a detailed view of an object record from the Joconde database. At the top, it says "Portail des collections des musées de France". Below that, there's a thumbnail image of a textile fragment labeled "Objet n° 6". To the right of the image, there's a large amount of descriptive text in French. The text includes details about the object's history, its current state, and its dimensions. It also mentions specific terms like "constat d'état" and "restauration". At the bottom of the page, there are various links and navigation buttons typical of a web-based database system.

La notice d'un objet des collections archéologiques des musées de Montbéliard sur la base nationale « Joconde » du Ministère de la Culture

LE DÉPOUSSIÉRAGE

Le dépoussiérage fait partie des mesures de conservation préventive, pour éviter des altérations futures. Il donne de surcroît une meilleure lisibilité à l'objet.

La poussière est composée de différents éléments comme le sable, le sel, les graines, le charbon... dont la concentration varie en fonction de l'environnement et du lieu. Les risques pour les collections sont importants : salissure, abrasion des surfaces, attaques chimiques, etc. Certaines particules favorisent le développement de micro-organismes indésirables : champignons, bactéries, virus, etc.

Différentes actions de dépoussiérage, à la brosse ou à l'aspirateur, notamment pour « chasser les scrupules », ces poussières accumulées au dos du tableau, entre le châssis et la toile, et qui peuvent entraîner des déformations et des soulèvements de la couche picturale.

MÉTHODE

Pour ces interventions minutieuses, des outils spécifiques sont nécessaires, adaptés notamment aux matériaux constitutifs de l'œuvre.

Concernant les peintures, le dépoussiérage peut être fait manuellement à l'aide de brosses douces à poils de chèvre par exemple, de chiffons microfibres ou de pinceaux. Avec ces outils, la poussière est repoussée dans l'air. Un aspirateur spécifique peut alors être utilisé pour capter ces particules. Le port de masques, de gants (nitrile, coton ou latex) et de blouses est recommandé pour le personnel.



LE MARQUAGE

Le marquage consiste à faire figurer physiquement sur l'objet le numéro d'inventaire, attribué à son entrée dans la collection.

L'opération permet de faciliter l'identification, la gestion et la sûreté de l'objet :

- identification par le *marquage** du numéro à l'encre, au crayon, au feutre...
- une gestion facilitée éventuellement par des moyens automatisés (code à barres, puces radiofréquences),
- la sûreté pour lutter contre le vol et le trafic illicite des biens culturels.

Le marquage doit être permanent et lisible, sans préjudice ni interaction avec l'objet. Il doit résister aux manipulations, et être insensible aux variations climatiques et à la lumière.

Il est toujours effectué sous le contrôle du responsable juridique des collections.

LES NORMES DE MARQUAGE

Un guide méthodologique fixe les normes établies par le Service des Musées de France, en particulier en termes :

- **de lisibilité** : un marquage effectué au même endroit sur une série d'objets permet de le retrouver facilement et ainsi d'éviter les manipulations inutiles.

• **d'emplacement** : le marquage ne doit pas perturber l'intégrité et la lisibilité de l'œuvre ; être inscrit sur un endroit fragile qui risque de se détacher ou est susceptible de s'user.

Les pratiques évoluent : autrefois inscrits sur l'envers de la toile, les numéros sont aujourd'hui apposés au verso du châssis en bois, pour préserver l'intégrité de l'œuvre.

• **d'outils et matériaux**, choisis en fonction de la nature de l'objet à marquer. Par exemple, l'encre de Chine est utilisée pour le marquage des peintures tandis que le crayon en graphite HB est employé pour les dessins, estampes, aquarelles.

QUELQUES EXEMPLES DE MARQUAGE

- Lorsque le numéro est apposé directement sur l'objet, il doit être inscrit entre deux couches de vernis acrylique réversible (résine « Paraloid B 72 » en solution dans l'acétone par exemple). La première couche empêche l'encre de s'infiltrer dans le matériau et la deuxième protège le numéro.
- **Les étiquettes** remplacent l'inscription directe en cas de surface de marquage insuffisante ou de matériau trop fragile. Attachées à l'objet, les étiquettes en carton non acide ou parchemin sont privilégiées.
- **Des rubans cousus** sont employés pour marquer les tissus.



Exemple d'étiquette apposée sur un oiseau naturalisé



Les trois étapes nécessaires au marquage : dépôt du vernis, inscription puis nouveau vernis.

LE CONSTAT D'ÉTAT

Un *constat d'état** est une sorte de « fiche de santé » révélant l'**état physique** de chaque objet à un moment donné. Il est établi lors de son entrée dans une collection, lors d'un prêt dans un autre musée, lors d'une campagne de *récolelement** ou pour tout autre déplacement, permettant de suivre l'**évolution de son état**.

CONSTAT ET MOUVEMENT D'ŒUVRES

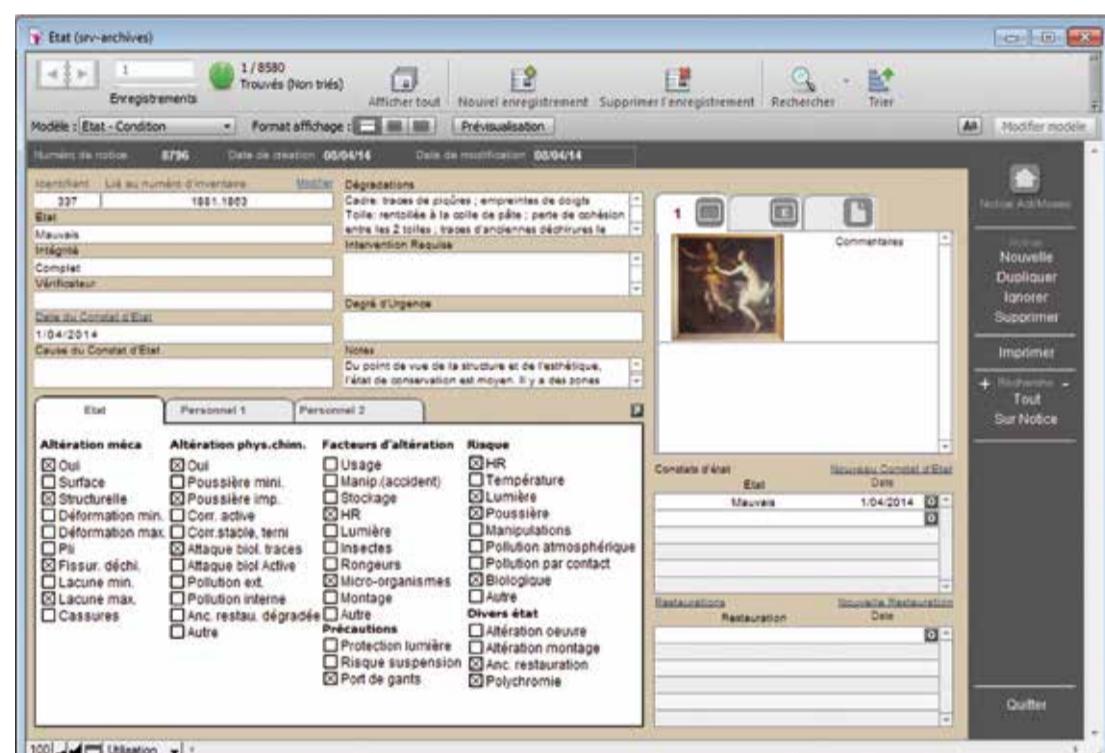
Un constat est obligatoire dès lors qu'une œuvre fait l'objet d'un prêt. Un constat est effectué au départ mais aussi au retour de l'objet, afin de noter tous les changements éventuels. Accompagné de photographies, le document fait office de preuve en cas de détérioration de l'objet prêté.

CONSTAT ET CONSERVATION PRÉVENTIVE

Dans le cadre d'une campagne de récolelement menée sur une collection, le constat d'état permet de juger les conditions de conservation de l'ensemble des objets. Il peut révéler certains facteurs de dégradation (conditionnement des œuvres, environnement).

Le rédacteur du constat doit avoir de solides connaissances sur l'identification des matériaux et maîtriser un vocabulaire adapté.

Il doit être capable d'évaluer les risques auxquels l'objet est soumis. Les logiciels de gestion des collections proposent des fiches pour saisir et mémoriser ces constats.



Constat d'état saisi sur le logiciel Actimuséo (extrait) de l'œuvre « Joseph et la femme de Putiphar », auteur anonyme, huile sur toile, fin 17^e début 18^e siècle
Collection musées de Montbéliard.

LA NUMÉRISATION

La numérisation consiste à réaliser des prises de vue des objets d'une collection. C'est une étape nécessaire à sa gestion, sa documentation ou sa diffusion.

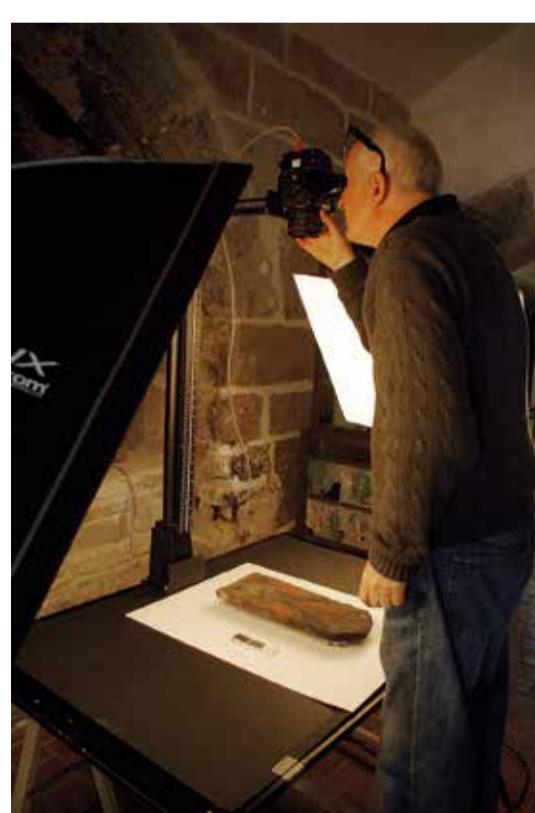
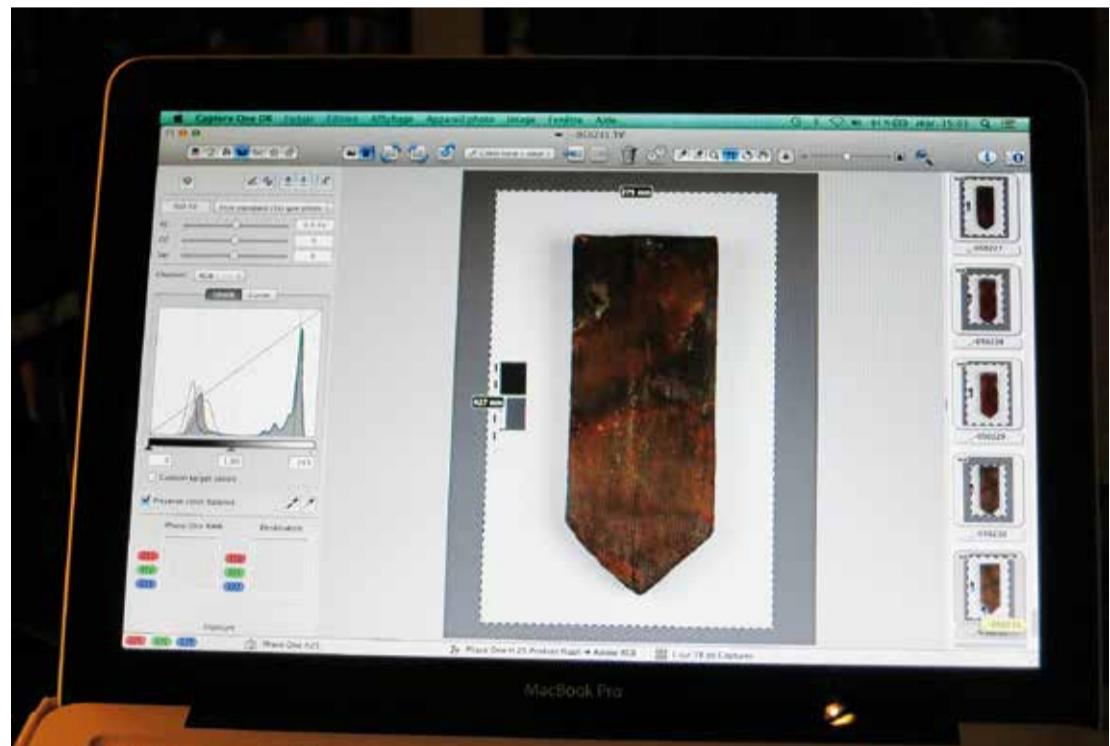
- L'image évite la manipulation et les risques de dégradations pour l'objet. Elle devient également un témoin de l'objet conservé.
- La *numérisation** favorise la connaissance et l'accessibilité aux œuvres, notamment grâce à la publication ou la mise en ligne.
- Elle permet la lisibilité des données sur un objet, une collection, un musée (illustrer la notice d'un objet, annoncer un événement, créer une galerie virtuelle pour présenter un musée par exemple).

ENJEUX ET MISE EN ŒUVRE

La numérisation favorise la communication et la connaissance des objets, grâce à des publications (catalogues, brochures) et surtout la mise en ligne des données, versées notamment sur des bases nationales ou internationales, accessibles à tous, étudiants, chercheurs, etc.

Des campagnes de numérisation sont menées, souvent conjointement au travail d'*inventaire** et de *récoulement**. Des images sont réalisées en haute définition (photographies, scanners...) par des photographes ou des entreprises.

Des questions se posent néanmoins concernant le stockage de ces images en nombre et leur pérennité relative, dans un contexte d'évolution technique permanente, où le matériel devient vite obsolète.



Chantier de numérisation des collections du circuit historique, ici une tuile du temple Saint-Martin, avec le photographe Pierre Guenat (avril 2014).

LA CONSERVATION PRÉVENTIVE

La conservation préventive* consiste à agir sur l'environnement d'un objet dans le but :

- de ralentir le processus de dégradation sur le long terme
- de prolonger l'espérance de vie des œuvres,
- d'empêcher leur détérioration.

« Mieux vaut prévenir que guérir » : il est préférable de mettre en œuvre les moyens adéquats pour la conservation des œuvres plutôt que de pallier les détériorations par une restauration.

LES FACTEURS DE DÉGRADATION

FACTEURS EXTERNES

- L'humidité relative

qui ne peut être dissociée de la température

- La lumière (artificielle et naturelle)

- La pollution de l'air

(poussières et polluants atmosphériques)

- Les facteurs biologiques (micro-organismes, insectes, rongeurs et autres animaux)

- Les facteurs humains

(vol, vandalisme, conditionnements, stockages ou manipulations des œuvres)

- Les catastrophes naturelles (inondations, incendies...)

FACTEURS INTERNES

Chaque matériau réagit différemment selon sa composition (bois, plastique, textile...).

Pour un objet composite, avec des éléments de nature différente assemblés, les matériaux peuvent interagir entre eux comme par exemple le bois et le métal, complexifiant sa conservation.



Contrôle de la lumière avec un Luxmètre devant l'œuvre « Joseph et la femme de Putiphar », auteur anonyme, huile sur toile, fin 17^e début 18^e. Collection musées de Montbéliard.

LA CONSERVATION-RESTAURATION

La conservation-restauration* regroupe des interventions spécifiques de sauvegarde d'un objet ou d'un monument, dans le respect de sa signification culturelle, historique, esthétique, éthique et artistique.

L'objectif d'une intervention de conservation-restauration n'est pas de remettre les biens culturels « à neuf », mais de prolonger leur durée de vie.

L'intégrité physique et historique de l'œuvre doit être respectée, selon trois principes déontologiques :

- la **lisibilité** : la partie restaurée doit rester visible par rapport aux parties originales.
- la **réversibilité*** : les matériaux utilisés doivent pouvoir être retirés dans le cas d'une future restauration.
- le **respect de l'œuvre originale** : le restaurateur ne doit en aucun cas interpréter, inventer de nouveaux éléments.

Il doit s'appuyer sur des documents d'archives, des photographies...

Chaque intervention fait l'objet d'une concertation entre le responsable scientifique et le *conservateur-restaurateur**.

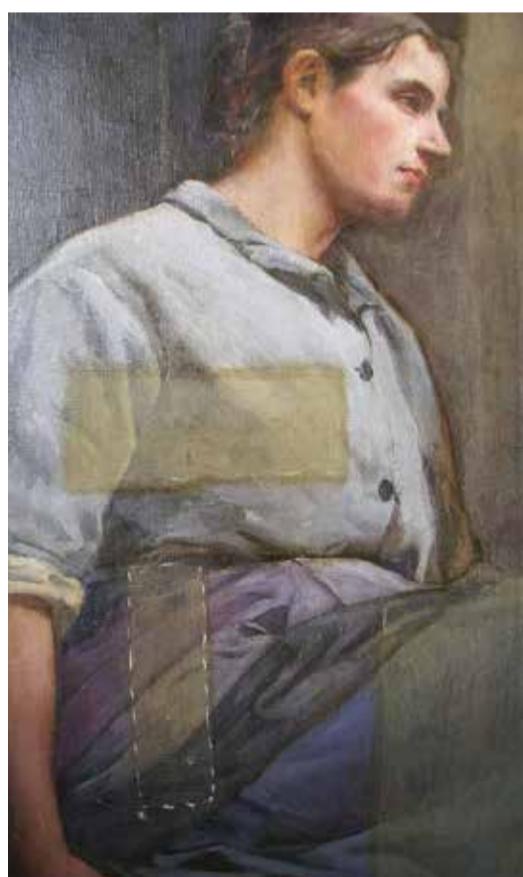
LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UNE INTERVENTION EN CONSERVATION-RESTAURATION :

- Le conservateur-restaurateur réalise un diagnostic sur l'objet : il établit *un constat d'état** et identifie les différentes **altérations**.
- Il définit un protocole d'intervention, un délai de restauration, différents en fonction de la matière, de l'époque, de l'état de dégradation, etc.
- **Désinfecter, consolider, nettoyer, retoucher...** telles sont les missions effectives du professionnel.
- Chaque intervention est notée dans **un rapport de traitement** accompagné de photographies. Il prescrit également au musée propriétaire de l'œuvre des mesures en conservation préventive afin d'éviter de nouveaux dégâts.

UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ ET AGRIÉ

Un conservateur-restaurateur possède de solides connaissances en histoire de l'art et en histoire des techniques, mais il doit également avoir une formation scientifique (chimie, physique) : il doit savoir quels matériaux interagissent entre eux et prévenir les réactions chimiques.

Seuls les grands musées comme le Louvre ont dans leurs équipes un ou plusieurs conservateurs-restaurateurs attitrés. Les autres institutions font appel à des conservateurs-restaurateurs indépendants.



Restauration effectuée en 2012 sur l'œuvre « Le repos des paysans », Edmond Picard, 1890, par Françoise Le Corre.

Exemples d'interventions sur la couche picturale ou sur la toile :

- décrassage du vernis à l'aide de coton humidifié ;
- pose de renfort au dos de la toile pour soutenir des perforations ou des déchirures ;
- détail de craquelures sur la couche picturale puis refixage au pinceau sur le dos de la toile. (photos Françoise Le Corre)

LES RÉSERVES

Dans les musées, les réserves servent de lieu de conservation. La majorité des collections muséales s'y trouvent et les visiteurs n'y ont en général pas accès. Ces lieux doivent pourtant recevoir autant d'attention que les salles d'expositions en termes de sécurité et d'aménagement.

- Les réserves doivent être adaptées à la conservation des objets, en termes de conditionnement, rangement... La connaissance des œuvres (taille, poids, matériaux...) est prise en compte pour son organisation : grilles amovibles, meubles à tiroirs, casiers, etc. Des mesures de *conservation préventive** doivent être prises en matière de climat, température, humidité de l'air, etc.
- Les *réserves** peuvent être « externalisées » dans le cas d'un manque d'espace ou de mauvaises conditions de conservation dans un musée.
- Les réserves servent également de lieu d'étude et de gestion des collections (prises de vue, logiciel d'inventaire...).

LES RÉSERVES DES MUSÉES DE MONTBÉLIARD

La nature et la diversité des collections (beaux-arts, archéologie...) ont des conséquences sur l'organisation des réserves, une réalité à laquelle sont confrontés les musées de Montbéliard.

Plusieurs centaines de milliers d'objets (environ 600.000) sont entreposés au sein de différents espaces, actuellement répartis sur 3 sites : le musée Beurnier-Rossel, le musée du château, et le « châtel devant ».

- Les combles du château accueillent des collections réparties dans plusieurs salles : objets archéologiques, ethnographiques, collections beaux-arts de moyens formats et d'art contemporain.
- Une autre réserve au 1^{er} étage du château accueille principalement les grands formats.
- Les collections propres aux sciences naturelles (paléontologie, botanique, etc.) sont situées au Châtel Devant.
- Les réserves du musée Beurnier-Rossel, exigües, contiennent des livres, textiles, pièces de mobilier, etc.

Comme dans la majorité des musées, l'espace est très insuffisant et souvent inadapté pour accueillir les collections et les conserver dans les meilleures conditions. À Montbéliard, seuls 5 à 10 % des objets sont présentés au public.

Afin de désengorger les réserves saturées, le transfert de certaines collections dans des espaces externes est en cours de réflexion.



Les réserves des musées de Montbéliard

LE CONDITIONNEMENT

Un conditionnement* adapté et sur mesure est nécessaire à la conservation des collections.

Objets encombrants ou de toutes petites dimensions, œuvres fragiles ou composites, temps du transport ou du stockage, lieu de réception... toutes les caractéristiques de l'objet ou de son déplacement doivent être prises en compte.

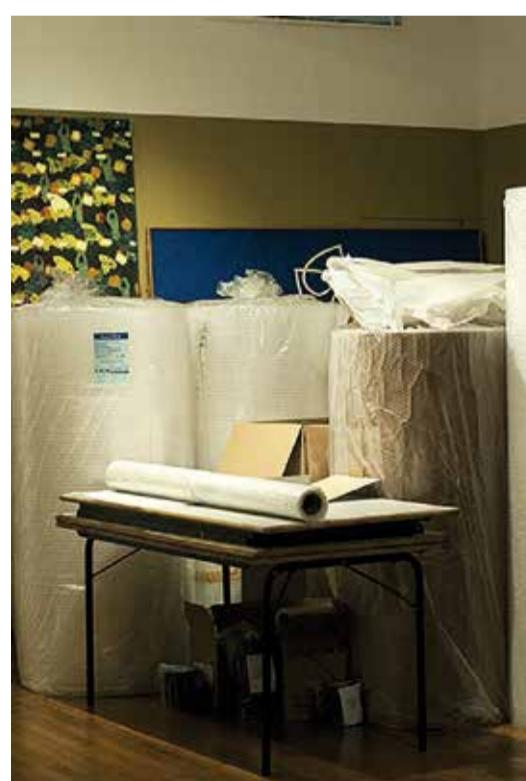
Afin de respecter l'intégrité et la sécurité de l'objet, le conditionnement doit :

- être adapté à l'objet (poids, taille, matériaux et formes) : une housse pour des textiles, un sachet transparent fermé pour un fragment archéologique, une caisse renforcée pour une œuvre peinte, etc.
- être conçu à partir de matériaux neutres et stables, pour éviter toute altération ou incidence sur l'objet
- permettre le maintien de l'œuvre et résister aux chocs et aux déformations ; voire aux effractions.

UN MATERIEL SPÉCIALISÉ ET ADAPTÉ

Des contenants sont disponibles chez des fournisseurs spécialisés, soit pour conserver les objets, soit pour les transporter : cartons, caisses en plastique ou en bois, mousses de polyéthylène, papier de soie, matériaux de calage (mousses, plastique à bulles, etc.). Les réserves* sont équipées de rangements métalliques ou en matériaux neutres comme des armoires, meubles à plan ou rayonnages. Des grilles coulissantes peuvent être installées, pour suspendre des tableaux et pouvoir les visualiser sans les manipuler. Les estampes non encadrées sont conservées dans des meubles à tiroirs.

Dans le cadre du chantier « Le musée mis à nu », les dispositifs varient en fonction des œuvres conservées, en tenant compte des facilités de manutention et de leurs typologies. Dans le cadre de ce chantier autour des collections ethnologiques, les textiles doivent par exemple bénéficier d'un conditionnement à plat en boîtes ou être conservés dans des cartons-penderie, protégés par des housses. Des objets fragiles et de petite taille nécessitent des boîtes à membranes, contenants qui s'adaptent à la forme de l'objet. Des conditionnements sur mesure en matériaux neutres peuvent également être réalisés par l'équipe technique du musée.



Exemples de conditionnement

L'ÉQUIPE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La gestion des collections est assurée par du personnel scientifique et technique, sous la responsabilité d'un conservateur du patrimoine*.

Conserver et valoriser l'objet est au cœur de leurs métiers, qu'il s'agisse d'opérations liées au chantier des collections* ou à l'activité quotidienne du musée (expositions, événements, accueil des publics).

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un *projet scientifique et culturel** défini au sein de l'établissement et d'une programmation annuelle.

Le personnel scientifique et technique travaille en étroite collaboration avec les autres acteurs de l'équipe muséale (fonctions administratives, communication, médiation, accueil et surveillance). Au sein d'une collectivité territoriale, d'autres services techniques (menuiserie, électricité, transport, reprographie...) peuvent être associés à certains projets.

Pour des besoins spécifiques ou pour remédier à des ressources internes insuffisantes, le musée peut faire appel à du personnel extérieur (mission d'inventaire, montage d'exposition, restauration, reportage photographique, scénographie, etc.). Les effectifs et l'organisation varient d'un lieu à l'autre, de quelques personnes à plusieurs centaines, voire des milliers pour de grands musées nationaux.



LE CONSERVATEUR DU PATRIMOINE

Il a pour mission d'étudier, classer, conserver, enrichir, valoriser et diffuser les collections au public le plus large.

- Il est en principe spécialisé dans un domaine (archéologie, monuments historiques, beaux-arts, inventaire, patrimoine scientifique, technique et naturel...), et/ou expert d'une période historique.

• Dans le quotidien du musée, le conservateur est généralement aussi un acteur décisionnaire, dirigeant une équipe. Il gère le budget et de nombreux dossiers administratifs : programmation d'expositions, demandes de subvention, commissions d'acquisition, projets de travaux, etc.

LE RÉGISSEUR DES COLLECTIONS

Il veille quotidiennement aux mouvements internes et externes des collections, dans le respect des conditions de conservation des œuvres.

Déplacer ou réceptionner une œuvre pour un prêt, gérer et organiser un transport (conditionnement*, assurance, douanes...), réaliser un constat d'état*, suivre le montage d'une exposition, organiser le stockage au sein des réserves... : telles sont les nombreuses missions scientifiques et techniques du régisseur.

LE RESPONSABLE TECHNIQUE

Il effectue les opérations nécessaires à la vie du musée : montage d'exposition, déplacement d'œuvres, réalisation de dispositifs muséographiques et divers travaux liés à l'entretien des espaces d'exposition ou de réserves, la sécurité des personnes et des œuvres.

LE CHARGÉ D'INVENTAIRE*

Il assure, sous la responsabilité du conservateur, différentes opérations : enregistrement des données sur un logiciel, description, vérification de mesures, numérisation*, conditionnement*, recherches documentaires, etc.

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES OBJETS ET DES PUBLICS

Objets, collections, publics sont au cœur des missions de l'équipe du musée, qu'il s'agisse du personnel scientifique et technique, administratif, d'accueil ou de médiation.

Aux musées de Montbéliard, entre 15 et 20 personnes assurent ces différentes fonctions. Le chantier des collections et le récolement réglementaire nécessitent des ressources complémentaires conséquentes (contrats temporaires, étudiants stagiaires, bénévoles).

LE CHANTIER « LE MUSÉE MIS À NU 2 »

LA PRÉPARATION DU CHANTIER LES MOIS PRÉCÉDENTS :

- État des lieux de la réserve en amont, sous l'égide d'un conservateur-restaurateur externe venant apporter son expertise
- Préparation matérielle du chantier pour accueillir les œuvres
- Déménagement des œuvres et installation au sein des nouveaux espaces
- Ajustements méthodologiques (formation au *marquage*^{*}, adaptations des outils de saisies informatiques, etc.)

L'ÉTAPE DU DÉMÉNAGEMENT

L'espace est entièrement vidé et les œuvres transférées minutieusement au rez-de-chaussée, dans un espace provisoirement aménagé pour l'occasion.

Afin de prévenir le maximum de risques, un certain nombre de précautions sont prises :

- Utilisation d'un chariot de transport
- Utilisation de mousses pour protéger les œuvres les unes des autres lorsqu'elles sont rangées
- Port de gants pour le personnel
- Présence d'un personnel technique important.

Les mêmes précautions sont de rigueur pour les manipulations répétées au cours du chantier.

LE DÉROULEMENT DU CHANTIER :

- *Constats d'état*^{*} établis œuvre par œuvre par le personnel de conservation ; prises de vue, mesures.
- Opérations de *marquage*^{*}
- Saisie des données sur la base Actimuséo et indexation des images
- Réflexion sur la réorganisation de la réserve
- Déménagement et relocalisation des œuvres dans la *réserve*^{*}
- Bilan du chantier et rédaction des procès-verbaux de *récolelement*^{*}, transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté.

Quatre ans après l'expérience menée autour des collections beaux-arts, le chantier « Musée mis à nu 2 » s'engage dans une nouvelle étape, dédiée aux collections ethnologiques.

Ouvert partiellement au public pendant un an, il se déploie sur une partie des espaces d'expositions temporaires. C'est l'occasion unique pour le public d'explorer les coulisses du musée, d'appréhender les savoir-faire des professionnels qui le font vivre et peut-être de découvrir quelques-uns des trésors conservés dans les réserves.

Après le traitement de la collection Beaux-Arts en 2014, c'est au tour des collections ethnologiques d'être prises en charge par les professionnels du patrimoine. Sur un ensemble qui compte environ 11 000 pièces, il a été choisi de traiter les corpus les plus remarquables (patrimoine industriel et technique, fonds textiles, collections extra européennes...)

À l'issue du traitement de chaque collection, une sélection de pièces marquantes par leurs qualités historiques ou esthétiques sera présenté au public.

Conservateur, régisseur, responsable technique, chargé d'inventaire^{*} sont associés aux différentes étapes : préparation, manipulations, examens, réaménagement des réserves.

Des prises de vue sont réalisées lors des différentes phases, pour témoigner de ce moment essentiel dans la vie du musée. Tout au long du chantier, visites et rencontres viennent expliciter ces différentes missions.



Opérations menées sur des objets.
Figurine votive en provenance du Siam - Thaïlande



Pot à lait émaillé de production Japy - début 20^e

LEXIQUE

ACQUISITION. L'enrichissement des collections des musées s'effectue par le biais d'achat, de don ou de legs. Dans ce dernier cas, la donation a lieu par voie testamentaire. Dans les musées de France, l'acquisition d'un objet ou d'une œuvre est soumise à l'approbation d'une commission régionale ou nationale de spécialistes, statuant sur la pertinence historique, scientifique et culturelle de l'entrée de l'objet dans la collection.

CHANTIER DES COLLECTIONS. Cette expression désigne un ensemble d'opérations scientifiques et techniques mis en place par un musée, nécessaires à la gestion des collections (inventaire, récolement, marquage, numérisation, opérations de conservation préventive, etc.)

CHARGÉ D'INVENTAIRE. Il assure, sous la responsabilité du conservateur, différentes opérations : enregistrement des données sur un logiciel, description, vérification de mesures, numérisation, conditionnement, recherches documentaires, etc.

COLLECTIONS. Une collection est un ensemble d'objets (œuvres, objets archéologiques, spécimens naturels, mobilier...) sélectionnés et rassemblés au fil du temps par un musée.

CONDITIONNEMENT. Le conditionnement d'un objet varie selon sa fonction et sa destination, qui peut être provisoire (déplacement pour un prêt par exemple) ou permanente (réserve). Il s'adapte nécessairement aux matériaux, poids et dimensions de l'objet.

CONSERVATEUR DU PATRIMOINE. Le conservateur du patrimoine a pour missions d'étudier, inventorier, conserver, entretenir, enrichir, mettre en valeur et faire connaître le patrimoine et les collections publiques. Il assume la responsabilité scientifique et technique d'une ou plusieurs collections au sein d'un musée.

CONSERVATEUR-RESTAUREUR. Le conservateur-restaurateur a pour missions l'examen diagnostic, les traitements de conservation et de restauration du bien culturel et la documentation de ces interventions. Il assume une responsabilité particulière lors d'un traitement apporté à des originaux irremplaçables, souvent uniques et d'une grande valeur artistique, religieuse, historique, scientifique, culturelle, sociale ou économique.

CONSERVATION PRÉVENTIVE. La conservation préventive consiste à agir sur l'environnement d'un objet dans le but de ralentir le processus de dégradation sur le long terme.

CONSERVATION-RESTAURATION. La conservation-restauration regroupe des interventions spécifiques de sauvegarde d'un objet ou d'un monument, dans le respect de sa signification culturelle, historique, esthétique, éthique et artistique. L'objectif premier est de prolonger leur durée de vie, en respectant leur intégrité physique et historique. Llisibilité, réversibilité, et respect de l'œuvre originale sont les trois principes déontologiques fixant ces interventions.

CONSTAT D'ÉTAT. Un constat d'état est une sorte de « fiche de santé » révélant l'état physique et sanitaire de chaque objet à un moment donné. Il est établi lors de l'entrée dans une collection, lors d'une campagne de récolement ou pour tout autre déplacement de l'objet.

DÉGRADATIONS. Les facteurs externes de dégradation des œuvres sont nombreux : humidité relative et température, lumière, pollution de l'air, facteurs biologiques (micro-organismes, insectes, rongeurs...), facteurs humains (vol, vandalisme, manipulations) ou catastrophes naturelles. Auxquels s'ajoutent des facteurs internes aux matériaux, liés à leur composition.

DÉPÔTS. Un musée, une association, une collectivité territoriale ou même un particulier peuvent faire le dépôt d'une œuvre auprès d'un autre musée, en général pour plusieurs années. La durée théorique est de 5 ans renouvelables, voire, pour des dépôts historiques, durer au-delà d'une centaine d'années. Par souci de coopération et de diffusion des œuvres, les musées nationaux sont encouragés à effectuer des dépôts au sein de musées territoriaux.

DOSSIER D'ŒUVRE ET DOSSIER D'ACQUISITION. Le dossier d'œuvre rassemble toutes les pièces documentaires renseignant l'histoire de l'objet. La réglementation le différencie du dossier d'acquisition, dans lequel sont conservées les pièces administratives relatives au statut juridique et à la propriété de l'objet ou de l'œuvre.

IMPRESCRIPTIBILITÉ. En cas de vol ou de perte, les œuvres appartenant au domaine public peuvent être récupérées, sans aucune limite de temps, et sans indemnisation du nouveau possesseur. Le musée doit nécessairement prouver que l'œuvre disparue appartient bien au domaine public, d'où l'importance de l'inventaire.

INALIÉNABILITÉ. Les collections publiques ne peuvent être ni vendues, ni données, ni rétrocédées (sauf arrêté ministériel)

L'INSAISISSEMENT. En cas de dettes, les œuvres appartenant au domaine public ne peuvent être saisies par les créanciers.

INVENTAIRE. L'inventaire est un outil administratif, juridique et scientifique, nécessaire à la connaissance et à la conservation d'une collection. Ce registre, manuscrit ou informatisé, est l'outil de référence dans le quotidien du musée. Il intègre un grand nombre d'informations obligatoires (numéro d'inventaire, titre de l'objet ou de l'œuvre, description, dimensions,...).

LABEL MUSÉE DE FRANCE. Instauré par le code du patrimoine, ce label peut être accordé aux musées appartenant à l'État, à une collectivité territoriale, à une association ou une fondation. L'appellation « Musée de France » porte à la fois sur les collections et les institutions qui les mettent en valeur : les collections permanentes des musées de France sont inaliénables et doivent être inscrites sur un inventaire réglementaire. Les musées labellisés sont éligibles aux soutiens de l'Etat, scientifiques, techniques et financiers.

MARQUAGE. Le marquage consiste à faire figurer physiquement sur l'objet le numéro d'inventaire de façon permanente, lisible mais non préjudiciable (inscription directe, étiquette, code barre, etc.). Il vise à faciliter l'identification, la gestion et la sûreté de l'objet.

NUMÉRISATION. La numérisation consiste à photographier ou scanner les objets d'une collection. Cette opération est nécessaire à sa gestion, sa documentation ou sa diffusion. Elle favorise la connaissance et l'accès aux œuvres, notamment grâce à la publication ou la mise en ligne.

NUMÉRO D'INVENTAIRE. Le numéro d'inventaire est un numéro unique attribué à l'objet ou à l'œuvre dès son entrée dans les collections, ou au moment de son inscription à l'inventaire du musée. Ce numéro sert à identifier l'objet et à prouver son appartenance au musée.

PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL. Le projet scientifique et culturel définit la politique globale d'un musée en matière de conservation des collections et de diffusion auprès des publics. Il pose clairement la question du rôle du musée dans son environnement et y apporte des réponses précises.

RÉCOLEMENT. Obligation réglementaire, le récolement consiste à vérifier la présence et l'état des œuvres dans les collections du musée, qu'elles soient exposées ou conservées dans les réserves. Il permet de constater les vols ou la destruction d'un objet et d'établir un constat d'état, pouvant aboutir à des mesures de conservation ou de restauration.

RÉGISSEUR DES COLLECTIONS. Ce professionnel assure au sein d'un musée ou d'une institution culturelle, la gestion administrative et logistique des mouvements d'œuvres dans le cadre des collections permanentes et des expositions. Il applique les prescriptions en matière de conservation préventive et de sécurité. Il veille à la localisation et au récolement des collections dont il a la charge, sous la responsabilité du conservateur du patrimoine.

RÉSERVES. Les réserves sont des lieux de conservation des collections, organisés en termes de conditionnement, rangement... et de conservation préventive (contrôle du climat, de la température, de l'humidité de l'air, etc.). Ces espaces peuvent être « externalisés », par manque de place ou pour cause de mauvaises conditions de conservation.

RESPONSABLE TECHNIQUE. Il effectue les opérations nécessaires à la vie du musée : montage d'exposition, déplacement d'œuvres, réalisation de dispositifs muséographiques et divers travaux liés à l'entretien des espaces d'exposition ou de réserves, la sécurité des personnes et des œuvres

RÉVERSIBILITÉ. Par le passé, des dégâts irréversibles ont été causés par l'emploi de techniques et matériaux qui ont porté atteinte à l'intégrité physique des objets et œuvres restaurées. La déontologie en matière de conservation-restauration impose désormais l'utilisation de techniques ou de matériaux qui puissent être éliminés dans le futur par une autre restauration.

OUJS

Cécile Rey-Hugelé (directrice des musées)
Iga Jozefek Cheuge (régisseur des collections)
Barbara Gouget et Hélène Grimaud (responsables des collections)
Sylvie Biron (chargée des publics)
Laura Vuillemin (chargée de récolement)
Olivier Bracq (responsable technique)

Réédition des fiches créées en 2014 (Musée mis à nu - Chapitre 01)

Conception MÉDIAPOP + STAR★LIGHT

Musée du château des ducs de Wurtemberg
Cour du château ~ 25200 Montbéliard

Crédits photographiques :
Fiche 01 (1-2. Marc Cellier, 3-4. Musées de Montbéliard)
Fiche 02 (1. Marc Cellier)
Fiche 03 (1-2. Musées de Montbéliard)
Fiche 04 (1. Claude-Henri Bernardot)
Fiche 05 (1. Musées de Montbéliard)
Fiche 07 (1-2. Musées de Montbéliard)
Fiche 08 (1. Claude Nardin, 2-4. Musées de Montbéliard)
Fiche 10 (1-3. Musées de Montbéliard)
Fiche 11 (1. Musées de Montbéliard)
Fiche 12 (1-7. Françoise Le Corre)
Fiche 13 (1-3. Marc Cellier, 4. Claude Nardin)
Fiche 14 (1,3. Musées de Montbéliard, 2. Marc Cellier)
Fiche 16 (1-2. Musées de Montbéliard)



Montbéliard